

La lettre du service commun de la transition énergétique est un outil pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches de rénovation et de gestion énergétique. Trimestrielle, elle vous donne les clés, les bons plans et les choses à savoir en matière d'énergie.

EN PRATIQUE

■ Service commun, premier bilan

Après huit mois de fonctionnement, le service commun de la transition énergétique dresse un premier bilan. Sur les 47 communes de Grand Châtelleraut, 27 soutiennent ce service et 6 n'ont pas encore délibéré à ce sujet.

Les communes membres ont pu, pour la plupart, bénéficier de bilans énergétiques, de diagnostics sur bâtiments, d'accompagnements et de conseils.

POUR RAPPEL, le bilan énergétique du patrimoine communal a pour but d'identifier les premières pistes de réduction du budget énergie, sans pour autant recourir à de l'investissement. Il est possible, par exemple, de repérer des bâtiments anormalement énergivores, par manque de programmation, ou des compteurs pour lesquels un abonnement est payé alors qu'il n'y a aucune consommation.

■ Groupement de commandes

La réunion pour présenter le projet de groupement de commandes de fourniture d'énergie et de maintenance d'installation s'est tenue mardi 13 novembre à la mairie d'Ingrandes-sur-Vienne. Nous étions 31 personnes et 22 communes étaient représentées (plus 3 excusées).

Nous avons présenté les atouts et les contraintes de la procédure du groupement. Le responsable du service achats publics de Grand Châtelleraut a pu préciser quelques aspects juridiques. Les étapes de la démarche et un planning ont été présentés.

Les types de contrat de maintenance d'installations qui peuvent correspondre à vos besoins ont été distingués.

Nous attendons le retour des communes avant fin décembre. Par la suite, le service commun reviendra vers vous pour connaître vos besoins. Un modèle de délibération vous sera transmis.



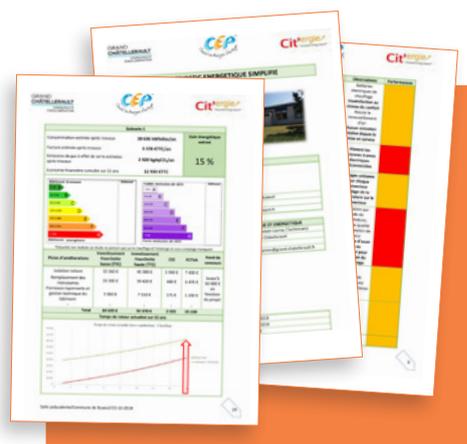
**FAITES APPEL
À VOTRE CEP
POUR VOUS
ACCOMPAGNER !**

RÉNOVER - ÉCONOMISER

■ Buxeuil, un exemple de démarche à suivre

La commune de Buxeuil envisage de rénover sa salle des fêtes pour améliorer le confort et réaliser des économies d'énergie. Les techniciens du service commun ont réalisé un diagnostic énergétique. Une visite du bâtiment a été effectuée durant toute une journée. Il en est ressorti un état des lieux complet du bâtiment, des installations, de la régulation...

Le diagnostic énergétique a été présenté aux élus et à l'équipe de maîtrise d'œuvre. L'équipe a ensuite conseillé et préconisé les éventuels travaux d'amélioration à mettre en œuvre. L'analyse des consommations continue.





Un outil pour tous

Le guichet unique propose aux particuliers un accompagnement spécifique et gratuit pour des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui ont un projet de rénovation peuvent s'adresser à :

Maison de l'Habitat

30 rue Saint-Jacques - 86100 Châtelleraut

05 49 93 00 05

renovonsvotrehabitat@grand-chatelleraut.fr



ATTENTION aux entreprises qui démarchent actuellement les administrés. Pour tout projet de rénovation, s'adresser à la Maison de l'Habitat qui est neutre et indépendante.

Nous vous avons transmis des dépliants pour vos administrés intéressés par ce dispositif, ainsi que quatre plaquettes qui présentent des exemples de rénovation pour l'accueil de votre mairie.



En 2019, je rénove grâce au Fonds de concours

En 2018, Grand Châtelleraut a créé un fonds de concours communautaire. Il s'agit d'un soutien financier aux communes de moins de 10 000 habitants, membres de Grand Châtelleraut. Il sert à aider les communes dans les projets de rénovation énergétique des bâtiments et pour le déploiement d'énergies renouvelables. Sept projets ont déjà été validés par le comité de pilotage (délibération date du 2 juillet 2018).

Pour 2019, ce fonds de concours est renouvelé. Pour candidater, le règlement et le formulaire vous ont été transmis.

Votre dossier complet est à transmettre le **VENDREDI 29 MARS 2019 au plus tard à :**

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut

Michel Grangette-François

78 boulevard Blossac - CS 90618

86106 Châtelleraut Cedex

05 49 23 64 04

michel.grangette-francois@grand-chatelleraut.fr

Nous vous recommandons d'anticiper cette échéance. L'équipe du service commun se tient à votre disposition pour vous accompagner dans le montage de votre dossier.

CONSEIL HIVERNAL

Les vacances de Noël approchent. Certains de vos bâtiments, comme par exemple les écoles, pourraient être inoccupés pendant cette période. Pensez à prendre contact avec votre chauffagiste ou la personne qui gère vos installations de chauffage, afin de paramétrer vos équipements en fonction des plannings d'occupation de ces locaux. Cette intervention vous permettra d'optimiser vos consommations de chauffage et ainsi, de diminuer vos dépenses énergétiques.

Nous vous recommandons de prendre rapidement rendez-vous car les chauffagistes sont très occupés en cette période de froid.

Pour toute question, contactez vos conseillères en énergie partagées.



CONTACT

CONSEILLÈRES EN ÉNERGIE PARTAGÉES*

Céline LATU 05 49 23 64 89 / 06 31 01 44 78
celine.latu@grand-chatelleraut.fr

Perrine MARMIN 05 49 23 64 93
perrine.marmin@grand-chatelleraut.fr

*Le conseiller en énergie partagé CEP est neutre et indépendant



GRAND
CHÂTELLERAUT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION